

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 26 (1890)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI^e Année



15 OCTOBRE 1890

N^o 20

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale: L'enseignement secondaire en Allemagne. Les premiers grammairiens français: Palsgrave. — Chronique scolaire: Réunion des maîtres de gymnastique. Vaud. Fribourg. Neuchâtel. Valais. France. — Exercices scolaires: Langue française (suite). Géographie.

PARTIE GÉNÉRALE

L'Enseignement secondaire en Allemagne

Dans un récent article, M. Herzen a entretenu les lecteurs de l'*Educateur* de l'enseignement secondaire en Allemagne et surtout de l'intéressant travail de M. P. Güssfeldt.

Qu'il nous soit permis de revenir sur cette question si importante et d'essayer, dans les quelques lignes qui suivent, d'esquisser le mouvement qui s'opère en Allemagne au sein du corps enseignant tout entier et auquel prennent part quantité de notabilités dont la compétence en matière d'école est reconnue.

Il s'agit d'amener dans les études secondaires une transformation complète: d'un côté, accorder moins d'importance aux langues mortes, en particulier au grec; de l'autre, faire jouir les élèves sortant des gymnases réels des mêmes avantages, ou à peu près, que leurs camarades des classes latines. En outre, les réformistes voudraient voir la langue allemande prendre la place d'honneur dans les établissements secondaires et accorder aux langues modernes, le français et l'anglais, tout autant, si ce n'est plus de temps, qu'aux langues anciennes.

Déjà un certain nombre d'associations se sont formées pour la revendication de ces idées: chaque année le nombre de leurs adhérents s'accroît davantage et, chose à noter, c'est dans tous les cercles pédagogiques qu'ils se recrutent, aussi bien parmi ceux où la connaissance des antiquités grecque et latine fait défaut, qu'au sein des plus forts humanistes.

Il est bon d'ajouter qu'il n'y a pas que l'Allemagne où l'on se préoccupe à ce point de l'avenir de la jeunesse studieuse. Outre la France, où les idées libérales font de rapides progrès, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Angleterre, la Hongrie, ont emboîté le pas et les Parlements de ces divers pays ont même activement discuté ces questions. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les rapports que publie le journal de « l'Association allemande pour la réforme scolaire », où l'on peut voir combien partout on se préoccupe de la place relativement considérable accordée aux langues anciennes et du peu d'importance attribué aux sciences, que personne ne doit maintenant négliger, si l'on veut être à la hauteur des exigences de la vie actuelle.

L'organisation de l'école s'est développée dans tous les pays de l'Europe à peu près de la même façon. Lorsque le latin était encore la langue des savants, l'enseignement ne pouvait avoir d'autre but que de faire de l'élève un latiniste achevé, capable de comprendre et de parler latin aussi bien que s'il se fût agi de jeunes Romains.

Au moyen âge, la source de toute connaissance gisait dans les auteurs grecs, qu'on lisait à l'aide de traductions latines. On étudiait la botanique d'après Théophraste, la zoologie d'après Aristote, la philosophie d'après Platon, Aristote et Plotin. Origène, Basile et Chrysostome étaient à la base des études théologiques ; c'était en lisant Homère qu'on apprenait à connaître la mythologie. D'autres Grecs étaient encore consultés pour l'agriculture, la guerre, l'architecture, etc. Aucun maître ne pensait alors à donner à ses élèves les résultats de ses recherches personnelles ou à leur montrer le chemin des investigations scientifiques.

Ce n'est qu'au commencement de ce siècle que l'on arriva à considérer l'étude des langues anciennes non plus comme source de savoir, mais comme *moyen* de culture intellectuelle. Rien, disait-on, n'était plus propre à développer l'esprit, à aiguïser le jugement, à donner au raisonnement de la souplesse et de la sûreté et, dès lors, ce n'est, pour ainsi dire, que dans ce but qu'on les a imposées à tous ceux qui aspirent aux carrières libérales.

Aux objets d'enseignement de l'ancienne école latine — religion, latin, grec et mathématiques — vinrent peu à peu s'ajouter l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, une ou deux langues modernes, le dessin, etc.

On voit d'ici le surcroît de travail imposé aux jeunes gens qui « doivent, comme le dit Hieronymus Wolf, consacrer une bonne partie de leur vie à l'étude des langues étrangères, de sorte que l'entrée dans les portes de la connaissance leur est rendue extrêmement difficile. Car la connaissance du latin n'est pas encore la sagesse, mais l'entrée dans le vestibule de celle-ci ».

Si un certain système a été reconnu bon pour une époque, il ne s'en suit pas qu'il le soit également pour une autre. Aussi comprend-on qu'on cherche à déraciner quelques-unes de ces idées que le moyen âge a léguées aux temps modernes et qui ne font qu'entraver la marche normale du développement intellectuel de l'humanité.

L'Allemagne, plus peut-être que tout autre pays, sent la nécessité d'une réforme décisive dans ce domaine. Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, les partisans d'un nouvel état de choses ont à lutter contre bon nombre d'adeptes de la vieille école qui ne trouvent de beau que l'organisation qu'ils ont vue fonctionner durant leur jeunesse et sous laquelle ils ont été appelés à exercer leurs forces.

Pour distribuer l'instruction secondaire en Allemagne, il y a, comme on sait, plusieurs sortes d'établissements. C'est d'abord l'ancien Gymnase où se travaillent surtout les langues anciennes; puis le Gymnase réel, appelé aussi le « nouveau Gymnase », qui, tout en donnant encore une large part au latin, permet d'acquérir des notions assez étendues sur le français et l'anglais ainsi que dans les sciences et les mathématiques. Enfin, il y a encore l'école bourgeoise (Bürgerschule) et l'école moyenne (Mittelschule) où il n'est plus question de langues mortes, mais où l'on peut élever ses connaissances un peu plus haut qu'à l'école primaire; ce sont à peu près les « Sekundarschulen » de la Suisse allemande.

Les examens de maturité (Abiturientenexamen) qui ont lieu à la sortie des deux Gymnases n'accordent pas, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les mêmes privilèges. Seul le diplôme délivré par le Gymnase classique permet de franchir le seuil de l'université.

On s'élève avec raison contre le fait que la porte des universités soit fermée aux jeunes gens sortant du Gymnase réel. Il est certaines études où la connaissance du grec n'est pas, comme d'aucuns le prétendent, absolument indispensable. Le médecin et le juriste, par exemple, pourraient tout aussi bien devenir des spécialistes distingués sans avoir appris la conjugaison des verbes en *mi* ou avoir traduit quelques livres d'Homère. Pourquoi ne pas permettre aux Realabiturienten (c'est le nom des bacheliers du Gymnase réel) d'embrasser ces professions pour lesquelles ils auraient tout autant d'aptitudes que d'autres ?

Mais le grand reproche que l'on fait à l'organisation actuelle, c'est que, dans l'ancien Gymnase, tout l'enseignement pivote autour d'un centre commun, les langues anciennes. La langue allemande elle-même n'est que secondaire, le français, qu'accessoire, les sciences et les mathématiques, que des branches dont on doit avoir une teinture afin de ne pas passer quand même pour trop ignorant.

Aussi, l'année dernière, une pétition revêtue de plus de 22,000 signatures fut-elle adressée à M. Gossler, ministre de l'Instruction

publique à Berlin, pour le prier de faire droit aux nombreuses demandes de réformes des parents et des maîtres. Le puissant fonctionnaire refusa catégoriquement d'entrer dans les vues des pétitionnaires et soutint, contrairement à leurs assertions, que la discipline gymnasiale actuelle « donne les forces morales pour lutter avec succès contre les difficultés de la vie et pour remplir les grands devoirs qui nous sont imposés par elle ».

Quelques mois plus tard parut la « Déclaration d'Heidelberg » (Heidelberger Erklärung) recouverte de 4,000 signatures et où l'on protestait contre les desiderata de la pétition ci-dessus.

Dès lors, on n'a cessé d'écrire sur ce sujet, aussi bien dans un camp que dans l'autre ; les journaux s'en sont mêlés activement et il n'a pas manqué de brochures pour renseigner ceux que cela intéresse. L'empereur lui-même est arrivé avec ses rescrits où il adoptait entièrement les idées des réformistes, si bien qu'on peut se demander si l'Allemagne entrera résolument dans la voie du progrès ou si, clouée sur sa chaise, elle continuera à vivre dans un monde qui n'est plus le nôtre.

Dans son préavis au ministre de l'Instruction publique, le chancelier des Universités de Suède s'exprimait ainsi : « Je crois que la culture des temps modernes se délivrera lentement mais irrésistiblement de sa dépendance immédiate des langues et des littératures de l'antiquité, tandis qu'elle acceptera en même temps des moyens de culture indispensables ; je crois de plus que le programme des écoles doit se transformer par degrés conformément à cette marche de développement ». Et en effet, de toutes parts, on sent que trop longtemps on n'a regardé qu'à travers les verres des anciens, qu'on s'est trop préoccupé de ce que faisaient les habitants de Rome ou d'Athènes pour laisser dans une obscurité presque complète les faits de nos aïeux et ce qui se passe autour de nous. D'où vient qu'on permet bien souvent à un gymnasien d'ignorer certaines notions historiques touchant son pays pourvu que tout ce qui a trait aux Grecs et aux Romains soit nettement classé dans sa mémoire ? Est-ce bien naturel aussi de le faire passer sur les champs de l'Hellade ou du Latium avant de lui montrer ses villages, ses lacs, ses montagnes ? On comprend que l'enfant se révolte tout d'abord contre un travail si étranger à son esprit.

Il est bien entendu qu'on ne songe nullement à faire disparaître des programmes des gymnases le latin et le grec. Ces deux langues devront toujours être enseignées pour ceux qui font des études spéciales, juridiques, historiques ou philosophiques. Quant à savoir si elles sont vraiment la base nécessaire de toute culture générale, c'est une autre question. « Elles donnent, dit Otto Perthes dans sa brochure « Umgestaltung unseres Schulwesens », une culture historique et sont une excellente gymnastique intellectuelle. Cependant cette culture n'est pas obtenue dans la mesure

du nécessaire et la gymnastique repose trop souvent sur des exercices grammaticaux ».

C'est sur la pensée même des auteurs qu'il faudrait arrêter les élèves et non pas sur d'arides règles grammaticales, qui ne font que les rebuter et leur donner du dégoût pour l'étude. « Nous ne voulons pas, s'écriait Sarrazin avec bon nombre d'autres députés à la Chambre, que nos enfants vivent et meurent dans la grammaire ».

Persuadé de l'efficacité des études classiques, nous croyons qu'elles contribuent à un haut degré à développer le jugement, le raisonnement, à faire connaître la langue maternelle, etc., mais il n'est pas prouvé qu'on ne puisse atteindre le même but avec les langues des peuples qui vivent autour de nous. On peut objecter que les expériences faites dans les gymnases réels et classiques ne sont pas propres à donner de la valeur à cette assertion. Il n'est pas étonnant que, en général, les résultats obtenus aient donné gain de cause à ces derniers quand on a déjà fait pour eux un triage de toutes les bonnes intelligences. Cette question a d'ailleurs été traitée au long par M. Herzen dans sa brochure « L'Enseignement secondaire dans la Suisse romande ». Nous nous permettons d'y renvoyer ceux de nos lecteurs que cela pourrait intéresser.

Il est naturel que les parents préfèrent aussi y envoyer leurs enfants, car ils savent bien quels avantages ceux-ci en retireront pour leur vie pratique future. « Le seul fait, dit le recteur Dahl, d'y avoir passé son temps d'école suffit pour être frappé à l'égal d'une monnaie d'or. Tout champ d'activité humaine leur sera ouvert ; ce ne sera pas un obstacle pour eux de savoir le latin : au contraire, il leur servira toujours de recommandation. Ceux qui, par contre, entrent dans un gymnase réel savent d'avance qu'ils seront taxés à l'égal d'une monnaie de cuivre ».

C'est bien le cas en Allemagne où, comme le disait le Dr Viereck à Brunswick, « la plupart des parents ne sont pas tant occupés de donner à leurs enfants une bonne éducation comme de leur procurer beaucoup de privilèges ». Ajoutons avec cela que la vanité s'en mêle, « car dans la multiplicité des cas, le choix de l'école n'est pas autre chose qu'une question de rang ». C'est avec une sorte de dédain bien souvent qu'on regarde une école spéciale et on n'y entre qu'avec le regret de n'avoir pu faire autrement. « Et pourtant, il est clair qu'un dentiste qui a une grande perfection technique est meilleur que celui qui est un grand savant. Cependant une partie des dentistes se révoltent contre l'institution des écoles spéciales, parce qu'on les regarde comme des sortes d'artisans ».

Cet état de choses n'est supporté qu'avec peine. Le baron de Richthofen, ancien ambassadeur d'Allemagne, a dit : « Grâce à mon âge et aux différentes fonctions que j'ai revêtues au service

de l'Etat, je me suis fait un grand nombre de connaissances et d'amis dans le monde des fonctionnaires, au sens le plus étendu du mot ; mais je n'en connais pas un seul qui, lorsque nous discussions sur cette question qui tient au cœur de tout père de famille, ne déplorât cet état de choses. Je n'en connais aucun qui en considérât la continuation comme utile ou tout au moins comme supportable ». Mommsen lui-même, le célèbre historien, s'en plaint dans une de ses lettres au professeur Jonas. Il fait en outre la remarque qu'on surmène trop les élèves, « que l'enseignement destiné à la jeunesse a été ruiné et l'est toujours par la trop grande quantité (zu viel) : quand on empâte les oies au lieu de les nourrir, on les rend malades ».

(A suivre.)

J. MERMINOD, instituteur à Lausanne.



Les premiers grammairiens français

I. Jean Palsgrave.

Si les *Serments* de Strasbourg sont considérés comme l'acte de naissance de la langue française, celle-ci s'est développée pendant sept siècles avant de trouver l'homme qui ait essayé d'en codifier les règles, d'en écrire la grammaire. Et cet homme, c'est un Anglais, Jean Palsgrave. Voici ce qu'en disent ses biographes : « Ce savant florissait sous Henri VII et Henri VIII ; il reçut son éducation grammaticale à Londres, sa ville natale. Il étudia la logique et la philosophie à Cambridge, où il prit le grade de bachelier ès arts, après quoi il se rendit à Paris. Il acquit une connaissance tellement approfondie du français, qu'en 1514, lors de la négociation d'un mariage entre Louis XII de France et la princesse Marie, sœur de Henry VIII d'Angleterre, Palsgrave fut choisi pour enseigner le français à la future reine de France ; mais la mort de Louis XII ayant suivi de près son second mariage, Palsgrave rentra en Angleterre avec sa belle élève. Il devint le maître de français à la mode, parmi la jeunesse noble. »

On ne connaît exactement ni la date de la naissance ni celle de la mort de Palsgrave ; toutefois on est fondé à croire qu'il mourut en 1554.

Jean Palsgrave est le premier qui ait publié une véritable grammaire française. Il cite bien trois hommes auxquels il a de grandes obligations ; mais, comme nous le verrons dans un deuxième article, un seul de ses collaborateurs a laissé une grammaire qui soit parvenue jusqu'à nous ; les deux autres n'ont probablement rien publié.

Le titre de l'ouvrage de Palsgrave est *Lesclar | cissement de la lan | gue Francoyse, compose par maistre | Jehan Palsgraue Angloys | natyf de Londres, | et gradue de | Paris*. MDXXX. Ce livre a été imprimé à Londres par Pynson et Johan Haukyns aux frais de l'auteur, et Henri VIII, à qui Palsgrave en avait offert la dédicace, lui accorda un privilège pour sept ans. L'ouvrage n'a eu qu'une édition dont il ne reste en France qu'un *unicum* à la bibliothèque Mazarine. F. Génin en a donné une réimpression, en 1852, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. C'est un gros volume de XLVIII-889 pages, grand in-quarto.

Au commencement du XVI^e siècle, la langue française, était encore employée en Angleterre dans les écrits des jurisconsultes ; elle était toujours en faveur auprès de la noblesse qui recherchait des hommes habiles à enseigner le français. C'est ce qui explique que les deux plus anciennes grammaires du français soient écrites en anglais. L'*Eclaircissement* de Palsgrave commence par une épître au roi dans laquelle il explique qu'il a pris pour modèle la grammaire grecque de Théodore de Gaza, mais qu'au lieu de deux

livres il en a composé trois, le troisième n'étant qu'un développement du second.

Après le privilège du roi, vient une lettre d'André Baynton qui recommande à la jeunesse anglaise, et en particulier aux fils de lord Montjoye, de ne pas s'effrayer de l'épaisseur de l'énorme in-folio de Palsgrave. La précaution ne semblait pas inutile, car l'*Esclarcissement* n'a fait, comme nous l'avons vu, qu'une seule édition.

La lettre de Baynton est suivie de deux introductions, l'une se rapportant au premier livre et l'autre au second livre.

Les neuf premiers chapitres du premier livre sont consacrés à la prononciation des voyelles *a, e, i, o, u*. Nous voyons qu'à cette époque on prononçait *champinion*, tandis qu'on disait *sig-ner, rég-ne. Langage, sage*, etc., se prononçaient *langaige, saige; rage* faisait exception.

L'étude des diphtongues nous apprend qu'on disait *pa-ys, a-yde, ha-yr, Oi* se prononçait *oa* dans *francoys, disoyt, lisoyt, jasoyt*.

Dans l'étude des consonnes, Palsgrave remarque que les Français disent *resplendre, escripre, espece, espee, estable* quand le latin emploie *splendeo, scribo, species, spada, stabulum*; ils ajoutent un *e* initial. Dans la langue moderne, l'*s* qui commence le mot latin a disparu et a été remplacé par l'accent aigu: *écrire, épée, épice, étable*. A ce moment les accents (*' , ^*) n'étaient pas encore employés pour distinguer les diverses sortes d'*e*.

Palsgrave nous apprend que les Parisiens prononçaient souvent *z* pour *r*, dans *pazys* pour *parys; pazisien* pour *parisien; chaize* pour *chaire; mazy* pour *mary*. On voit que cette prononciation défectueuse a survécu pour *chaise*. Nos patois disent encore *chaire*, comme dans le français antérieur au XVI^e siècle.

Dans les nombreuses règles de l'élision, nécessaires dans un temps où l'on ne connaissait pas l'apostrophe, Palsgrave dit qu'on écrit *saulcun, selle, sil* pour *si aucun, se elle, si il*. Il accuse les imprimeurs français de ne pas savoir leur langue maternelle quand ils placent l'article *l* devant un *h* aspiré comme on le voit, dit-il, dans les œuvres d'Alain Chartier.

Quant à l'accent tonique, l'auteur anglais a parfaitement saisi les particularités de la langue française. Dans les monosyllabes français, en général, l'accent tonique est peu appréciable; dans les mots de plusieurs syllabes, il se place sur la dernière, si celle-ci n'est pas muette, et sur l'avant-dernière, si le mot se termine par un *e* muet. Dans *aimiâble*, l'accent est sur *mia*, et dans *maintenânt*, il est sur *an*. Dans les mots *peche, coste, paste, fosse, cure, marche*, si l'accent est sur la première syllabe, on obtient des mots tout différents de ceux qui résultent de l'accent porté sur la dernière syllabe, *pêche* et *péché; côte* et *côté*, etc., comme on écrit aujourd'hui.

Dans le second livre, Palsgrave étudie les neuf parties du discours: article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction et interjection.

Il y a deux articles *vng* et *le*.

Les noms ont deux genres et deux nombres. Les noms se forment de deux mots incomplets: *dymanche*; de deux mots dont l'un est incomplet: *licol*; de deux mots complets *beaupere*. On sait que dans les anciennes grammaires l'adjectif n'est pas considéré comme une partie spéciale de l'oraison, comme on disait alors, mais qu'il est toujours joint au nom.

Les pronoms sont divisés en plusieurs classes:

- 1^o Pronoms primitifs: *je, tu, il, elle, lon, on, se, nous, uous, ilz, elles, se.*
- 2^o Pronoms dérivés: *mon, ton, son, nostre, uostre, leur, le myen, le tyen, le syen, le nostre, le uostre, le levr.*
- 3^o Pronoms interrogatifs: *qui, quel, que.*
- 4^o Pronoms relatifs: *qui, lequel.*
- 5^o Pronoms démonstratifs: *cecy, cela; cil, celui, yceluy, cestuy, ycestuy.*

6° Pronoms partitifs et distributifs: *avlcun, quelcun, chascun, nessun*¹⁾, *nul, nullvy, tout, trestout, tel, avtel, (untel?), ytel, avltre, avltruy, quelque, quiconques, plusieurs.*

7° Pronoms numéraux: *vng, deux, troys, quatre, cinq, six, sept, huyt, neuf, dix, etc.*

Les verbes sont actifs (*je bas, je regarde*), moyens (*je me meurs, je me maruaille*), passifs (*je suis batu, je suis regarde*), impersonnels (*il pleut*).

Les verbes peuvent subir dix modifications relatives au mode, au temps, aux circonlocutions employées pour les préterits, au nombre, à la personne, à la conjugaison, à la formation, à la composition, à l'adjonction de particules affirmatives et négatives, à l'interrogation.

Il y a sept modes: l'indicatif, *je parle*; le subjonctif avec *que*, *uovlez-uovs que je parle*; le potentiel, *je parleroye*; l'impératif, *parle*; l'optatif, *bien parle il*; le conditionnel, *sy je parle*; l'infinitif, *parler*.

L'indicatif a six temps; le subjonctif en a cinq; le potentiel en a deux; l'impératif, deux; l'optatif, deux qui sont communs avec ceux du subjonctif; le conditionnel n'a pas en français de temps qui lui soit propre; l'infinitif a deux temps.

Il y a trois conjugaisons. La première a l'infinitif terminé par *er*, *parler*; la deuxième a l'infinitif terminé par *yr*, *conuertyr*; la troisième conjugaison a le participe passé terminé par *s, t, v, y* et l'infinitif par *re* ou *yr*, *batre, dormyr*.

Palsgrave donne deux modèles pour apprendre à conjuguer, l'un pour la première et l'autre pour la deuxième conjugaison, mais il éprouve des difficultés à donner des règles générales pour la troisième. Il se contente de donner dix règles principales dans lesquelles nous retrouvons nos verbes de la troisième conjugaison actuelle: *decevoir, recevoir*.

Certains verbes se conjuguèrent à ce moment d'après deux conjugaisons; c'est ainsi que *menger* s'écrivait *je mengus* ou *mengeus*, *que je mengusse* ou *mengeusse*, d'après la troisième conjugaison, «bien qu'il dût faire, dit Palsgrave, *je mengay* ou *je mengeay* et *je mengasse* ou *je mengeasse*».

Plusieurs verbes sont formés de substantifs: *mur, emmurer*; *povldre, empovldrer*; d'autres sont formés d'adjectifs: *gavne, garnir*; *dovlce, adovlcir*; *meisgre, ameisgrir*.

Les verbes *dyre, faire, mettre, ueoyr, ovyr, seoyr*, etc. servent à former un grand nombre de verbes composés dans lesquels on retrouve le sens du mot primitif: *mesdire, mesfaire, forfaire, forclorre*.

L'affirmation s'indique en français par le mot *en* (*uovs en avrez*), tandis que la négation s'exprime au moyen des mots *pas, poynt* ou *mye*.

En français on place souvent le nom au commencement d'une phrase interrogative. *Le roi ou sen ua il? Mon cheval lavez uovs selle?*

Les verbes moyens (pronominaux) se conjuguent généralement avec l'auxiliaire *être*. Nous avons cependant trouvé la forme: *pour mavoyr fie*.

Il y a deux sortes de participes: le participe actif *aymant, parlant, regardant* et le participe passif *ayme, conuertye, faict*.

Le participe actif s'écrit au masculin et au féminin singulier *parlant, conuertissant, faysant*; au masculin et au féminin pluriel *parlans, conuertissans, faysans*. Il est donc encore variable à cette époque.

Le participe passif ajoute un *e* au féminin singulier, *parlee, conuertye, prinse*; un *z* au masculin pluriel, à moins qu'il ne soit déjà terminé par *s*, *partyz, prins, faictz*; un *s* au féminin pluriel, *parlees, conuertyes, prinses*. Toutefois dans la déclinaison du participe nous trouvons *ayme, aymez, aymee, aymeez*.

Quand le participe passif est accompagné de *je suis* ou d'un temps analogue, il s'accorde toujours en genre et en nombre. Le participe accompagné de *je ay* s'accorde généralement quand il est précédé d'un relatif ou qu'il

¹⁾ angl. *no body*; ital. *nessuno*.

gouverne un accusatif, nom ou pronom: *les lettres que je uous ay enuoyees, il a tantost prinse vne fleche.*

Les principales prépositions sont *a, de, en, sur, sus, soubz, dessus, dessoûlz, avec ou avecques, contre, uers, enuers, selon, jouxte, apres, enuiron, oultre, permy, entre, deuant, derrière, pour, par.*

La préposition se contracte avec l'article, *a labbe, de l'homme, en lame, aux hommes, des femmes, es maysons.*

Après *plus, moyns, beaucoup, peu*, on ajoute *de*; mais après le nom on supprime *de*, *la robe mon maistre, le patenostres ma dame, il vint jusques au fleuve Armis.*

Parmi les adverbess nous citons *asterre = a ceste hevre, depris nagayres = de pris il ny a guayres, meshuy, devanthyer, onques, contremont, jos, ens dans cyens et dans lyens, av destre, av senestre, etc.*

(A suivre.)

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Réunion des maîtres de gymnastique

Une cinquantaine de maîtres de gymnastique se sont rencontrés à Bienne les 4 et 5 octobre en assemblée générale.

Le rendez-vous avait été fixé au Bielerhof à l'arrivée des premiers trains de l'après-midi. Vers quatre heures, les invités se rendirent à la *Tonhalle* pour assister aux exercices des élèves des écoles de Bienne.

M. Anderfuhren commença par faire, avec une classe primaire de garçons (3^{me} et 4^{me} année scolaire), des exercices libres et des exercices d'ordre. Le même maître fit exécuter ensuite des exercices libres et des exercices avec la canne de bois aux élèves de la 3^{me} classe secondaire des filles. Il termina par un *Reigen* sûrement exécuté et qui prêta à des combinaisons élégantes et variées. MM. Winzenried et Neuenschwander présentèrent avec les élèves du progymnase des exercices aux barres parallèles et des exercices avec la canne de fer. Les assistants ont pu se convaincre que l'enseignement de la gymnastique est en bonnes mains dans la ville de l'avenir.

A 7 heures, après le souper à l'Hôtel de Bienne, l'assemblée décida que la prochaine réunion de la Société des maîtres de gymnastique aura lieu à Bâle. Le nouveau Comité se compose de MM. Bienz, Bollinger et Enderlin.

M. Weber, de Liestal, présente un excellent rapport sur les progrès à accomplir dans l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles. Une commission de trois membres, composé de MM. Weber de Liestal, Matthey du Locle, et Guggisberg de Berne, a été chargée d'organiser un cours normal pour les maîtres de gymnastique dans les écoles de filles. La commission cherchera à obtenir, dans ce but, des subsides fédéraux et cantonaux.

Le dimanche matin, dans l'*Aula* de l'école secondaire des filles, M. Guggisberg, de Berne, présente diverses conclusions concernant l'enseignement de la gymnastique dans les locaux fermés. Il résulte des conclusions adoptées par l'assemblée que beaucoup de maîtres laissent à désirer au point de vue de l'enseignement de la gymnastique. Les cantons et la Confédération ne surveillent pas d'assez près cet enseignement. Les locaux fermés ne sont souvent pas propres et ne répondent pas toujours aux prescriptions de l'hygiène. Il faut autant que possible faire de la gymnastique dehors, à l'air libre, et n'entrer dans le local fermé que quand la pluie, la neige, le froid y forcent.

L'*Ecole de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse* devra être immédiatement révisée. C'est là une excellente décision pourvu que la revision proposée amène une amélioration dans la traduction française de ce petit manuel obligatoire.

Après la séance, MM. les maîtres de gymnastique se rendirent par Boujean et les gorges de la Suze à Macolin où un excellent banquet avait été préparé par M. Wæly. Espérons que les journées des 4 et 5 octobre compteront pour une étape sérieuse dans les progrès de la gymnastique en Suisse.

H. GOBAT.



VAUD

Société pédagogique vaudoise. Réunion du 26 septembre 1890, à Lausanne.

Le 26 septembre écoulé, la Société pédagogique vaudoise, section de la Fédération romande, a eu sa réunion ordinaire, annoncée d'ailleurs et rappelée par plusieurs circulaires publiées dans l'*Educateur*. Cette première réunion de la section vaudoise après la refonte des statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande revêtait une importance particulière, attendu qu'il s'agissait en premier lieu d'y discuter un règlement organique prévu à l'ordre du jour.

Le président, M. Trolliet, a ouvert la séance par un rapide exposé de la marche de la Société pédagogique romande dès l'origine du mouvement qui a amené sa réorganisation et celle des sections cantonales. C'était dire que la mise en harmonie du règlement de la section vaudoise avec les statuts de la société-mère s'imposait; de là le projet présenté, qui a donné lieu à une laborieuse mais toujours courtoise discussion et qui a été adopté dans son ensemble sans avoir subi de modification essentielle.

Le vif du débat a porté sur l'article 2, qui définit les conditions requises pour être sociétaire: « Sont membres de la section, les instituteurs, les institutrices et les autres personnes qui acceptent les conditions de membres de la Société pédagogique romande. » Les statuts généraux disent à leur tour: « Sont membres actifs de la Société pédagogique de la Suisse romande les instituteurs et les institutrices à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent et les autres personnes s'intéressant aux questions scolaires qui font partie d'une section cantonale (art. 3). » « Les membres actifs payent à la Société une cotisation de 5 fr., qui comprend l'abonnement au journal et la participation à la caisse de secours instituée par la Société (art. 15). » Ainsi *chaque membre actif appartient à la fois au faisceau romand et à une section cantonale et doit se soumettre aux prestations qui découlent de sa qualité de sociétaire*. L'article 2 du règlement de la section vaudoise n'est donc qu'une simple corroboration de ce principe, tranché par le congrès de l'année dernière et qui a déployé ses effets à partir du 1^{er} janvier 1890. Les auteurs du projet de règlement ne pouvaient l'éluder, malgré les inconvénients actuels qui, au point de vue vaudois, semblent résulter de son application stricte. Les défenseurs de l'article 2 ont en outre insisté pour que, dans l'intérêt de la consolidation de la Société et d'une administration facile et régulière, on en finît une bonne fois avec l'état d'*anarchie* qui a fleuri jusqu'ici et pour qu'on appelât à participer aux charges de la Société tous ceux qui en recherchent les avantages.

Un courant opposé aurait voulu que la Société pédagogique vaudoise, en dépit des statuts votés par le congrès de 1889, ouvrît largement ses portes, comme par le passé, afin que, moyennant minime cotisation et sans l'inféoder à la Fédération romande, elle pût recevoir toute personne à qui suffit l'étude des questions scolaires circonscrites au canton. Ce courant n'a pas prévalu et, à la votation, l'article 2 du projet a passé à une forte majorité.

En fait d'amendement, citons celui en vertu duquel la nomination du correspondant de l'*Educateur* a été attribuée au bureau cantonal (anciennement comité cantonal), qui pourra désigner hors de son sein son *homme de confiance*. Il est bien évident que par nomination il faut entendre ici « présentation », puisque c'est le comité directeur de la Société qui, aux termes des statuts, fait cette nomination.

Un autre amendement a consisté en un article additionnel fixant à 50 centimes la cotisation cantonale annuelle de chaque membre de la section vaudoise. Cette finance sera perçue par le gérant de l'*Educateur*, en même temps que l'abonnement au journal de la Société, pour être versée ensuite dans la caisse de la section. C'est ainsi qu'il a été procédé cette année déjà à la satisfaction de tout le monde.

Le nouveau règlement de la section vaudoise va être publié dans l'*Educateur*. Feront bien de ne pas le jeter au panier tous les intéressés présents ou non à la dernière séance: l'ignorer peut, à l'occasion, causer quelque déconvenue. Nous aimerions mieux que chaque fidèle fasse connaître autour de lui l'organisation actuelle de la Société romande, les avantages aussi bien que les prestations qui sont attachés au titre de membre de celle-ci, la nécessité d'en faire partie si l'on veut revendiquer voix au chapitre. Cette publication aura aussi sa signification propre: elle sera la preuve que la section vaudoise tient à affirmer son attachement à la Société romande, qu'elle entend remplir sans arrière-pensée les engagements souscrits. Les autres sections lui sauront gré de la marque de confiance et de solidarité qui leur est ainsi donnée, et elles le lui témoigneront en retour en s'empressant d'imiter son exemple.

Le nouveau bureau cantonal (comité cantonal de l'ancienne organisation), dont les fonctions dureront trois ans, a été composé de MM. Pelet, Amiet et Grasset. Ont été désignés comme suppléants MM. Merminod et Freymond.

MM. Trolliet et Gaillard, de l'ancien comité, avaient déclaré ne pouvoir accepter une réélection; M. Pelet, troisième membre de l'ancien, a passé dans le nouveau bureau.

Le comité sortant de charge a été à la tête de la section vaudoise pendant une période difficile, celle de la revision de la loi sur l'instruction publique. Il n'a pas failli à sa tâche, qu'il a poursuivie avec habileté, activité et persévérance; aussi mérite-t-il les remerciements unanimes du personnel enseignant vaudois. Le comité en fonctions à l'époque de la revision constitutionnelle avait eu entre autres la délicate mission, à laquelle il s'appliqua en toute conscience, de présenter à la constituante les vœux du corps enseignant primaire. Ce qui avait été commencé, son successeur devait le continuer, le conduire à chef par un chemin sur lequel les difficultés surgirent nombreuses. Au lendemain de l'adoption de la constitution de 1885, on augurait mal de l'avenir. Certaines mesures administratives résonnaient comme un écho du ton des débats sur les articles scolaires du projet de constitution. Le corps enseignant mollissait au moment même où se posait carrément la question de la revision de l'instruction primaire. Le comité cantonal qui vient de remettre son mandat entrait à peine en lice; il ne tarda pas à prendre position et à marcher au premier rang, entraînant les autres à sa suite; il s'est jeté dans la lutte non pas étourdi, mais avec la volonté bien arrêtée d'y faire ce qu'il croyait être son devoir. Et, dès lors, on a pu voir, non sans satisfaction, le corps enseignant primaire vaudois montrer à plusieurs reprises une vitalité qui a peut-être valu mieux qu'une union à tout prix. De 1885 à 1890, la situation s'est sensiblement améliorée. Ne pas en convenir, ce serait faire effort pour oublier les séances du Grand Conseil occupées, il n'y a guère plus d'un an, par la revision de la loi scolaire. Le comité sortant de charge est certainement pour quelque chose dans le résultat acquis, et a conséquemment droit à un témoignage de reconnaissance. Au nouveau bureau qui sera une manière de comité directeur de la section, à suivre les traces de son prédécesseur, à donner les mêmes preuves de fermeté et d'indépendance.

(A suivre.)

E. FREYMOND.

Nous apprenons le décès de M. John Roulier, instituteur à Yverdon, mort à l'âge de 38 ans, après un seul jour de maladie. Il avait été instituteur à Denezy et à Vevey. C'était un travailleur infatigable, possédant des connaissances variées et étendues; il unissait une grande bonté à une fermeté inébranlable, et s'intéressait à tout ce qui, de près ou de loin, touche

à notre vie nationale. « Tous ceux qui l'ont connu, nous écrit-on, conserveront dans leur souvenir la figure sympathique de cet homme juste, charitable, dévoué, pour lequel la plus douce jouissance était la satisfaction intérieure que procure le sentiment du devoir accompli ».

E. C.

FRIBOURG

Examens. — Stage des aspirants-instituteurs. — Réunion annuelle du corps enseignant fribourgeois.

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité ont eu lieu pendant la première quinzaine du mois d'août. Ces épreuves durent trois jours consécutifs pour les aspirants-instituteurs et autant pour les institutrices. Quant au diplôme d'instituteur, l'examen est subi à l'expiration de la troisième année d'étude, et si ces épreuves sont traversées avec succès, le candidat est admis au stage, c'est-à-dire qu'il doit encore passer pendant une année sous la direction d'un instituteur dans une des meilleures écoles primaires du canton et, autant que possible, parmi celles qui réunissent les trois cours de l'école. L'obtention du brevet de capacité ou d'enseignement ne s'obtient ainsi qu'après la 4^{me} année d'étude. L'institution du stage des instituteurs, — qui ne date que de 1886, — offre généralement d'assez bons résultats, et, en dépit des inconvénients qu'il peut présenter, il est évident que c'est là un des meilleurs moyens d'initier le futur maître d'école à la vie pratique, nous voulons dire à la réalité. C'est incontestable: la pédagogie théorique, les différentes méthodes d'enseignement, ces mille procédés à employer au milieu d'une classe, tout cela n'est réellement bien compris qu'en le mettant soi-même en pratique. Et quoi que l'on dise ou que l'on fasse, rien ne saurait remplacer l'expérience, et l'apprentissage d'une vocation doit nécessairement se faire.

Cette année, la réunion cantonale des instituteurs fribourgeois a eu lieu dans le gracieux et pittoresque village de Guin. Deux questions importantes y furent traitées. La première était ainsi conçue: *Quels sont les moyens de combattre la rudesse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos écoles?*

Voilà, assurément, un sujet qui sera toujours d'actualité, chez nous aussi bien que partout ailleurs, parce que, par malheur, nous trouverons toujours, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, des gens qui se distinguent par une certaine rudesse dans les manières, une certaine âpreté dans les mœurs, ce qui, pourtant, n'exclut ni la bonté du cœur ni les généreux sentiments. On a fait ressortir avec beaucoup de raison la différence qu'il y a entre la rudesse, qui est un défaut de caractère provenant le plus souvent d'un tempérament vif et parfois violent, et l'insubordination, qui est un vice de la volonté et le résultat de l'orgueil. Quoi qu'il en soit de ces distinctions, il est certain que la rudesse des manières remarquées chez nos élèves provient de causes multiples dont les principales sont: la mauvaise éducation domestique, le fâcheux exemple et surtout la faiblesse des parents, et le peu de vigilance du maître sur sa conduite et celle des enfants.

Généralement, à la campagne, on ne comprend pas assez l'importance de la politesse et des bonnes manières. Souvent les personnes bien élevées y sont accusées d'affectation. Aussi conçoit-on facilement les difficultés qu'éprouve l'instituteur pour adoucir les caractères et faire admettre le respect de l'autorité. Car il est malheureusement trop vrai que de nos jours l'insubordination et le mépris de l'autorité causent de sérieux ravages dans la société. C'est une gangrène qui envahit toutes les classes, s'empare de tous les esprits, depuis l'enfant de nos écoles qui s'insurge contre le règlement, jusqu'à l'homme fait qui brave les lois.

Comme moyen de combattre la rudesse et l'insubordination, on a proposé plusieurs remèdes, entre autres: une surveillance sévère et de la fer-

meté de la part du maître, le bon exemple, le respect de l'autorité et, pour les enfants insensibles à tous ces remèdes, une maison de correction.

La seconde question mise à l'étude et traitée par un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices, était celle-ci : *Comment le dessin doit-il être compris et enseigné dans les écoles primaires et régionales ?*

Chacun sait que l'enseignement du dessin a été discuté l'année dernière, à Lausanne, au Congrès pédagogique des instituteurs de la Suisse romande. Le rapport et surtout le programme tracé par M. Lavanchy en dit long sur cette matière. Mais ce programme, généralement trop étendu, ne peut, en tous points, s'adapter à nos écoles fribourgeoises. Voilà pourquoi le rapporteur général, M. Mossu, a cru devoir en tracer un qui tient compte, dans la mesure du possible, des besoins de nos populations. Ce programme nous paraît bien conçu et comblera une lacune dans notre enseignement primaire.

Voici du reste les dernières conclusions du rapporteur : « Il conviendrait que nos écoles pussent disposer d'une collection de grands modèles ou tableaux muraux qui pourraient être vus par une division et même par la classe tout entière. Il conviendrait surtout que les cantons romands pussent se mettre d'accord pour l'adoption d'une méthode et l'élaboration de grands tableaux appropriés à nos écoles françaises. La préparation des maîtres pourrait être peu à peu complétée : *a)* par une réforme à faire subir à cet enseignement et une plus large part accordée au programme de la pédagogie pratique à l'école normale ; *b)* par des cours spéciaux destinés aux maîtres déjà en fonctions ; *c)* par le choix d'un bon guide à l'usage des maîtres ; *d)* par des cours de coupe à donner aux institutrices. »

A. P.

— * — NEUCHÂTEL

La session d'automne des examens pour le brevet de connaissances a commencé le 13 octobre et durera quatre jours. Sont inscrits 11 aspirants et 20 aspirantes. En outre une institutrice qui possède l'ancien brevet de 2^e degré et qui est ainsi au bénéfice du brevet de connaissances, subira les examens pour le brevet d'aptitude pédagogique.

— Une session extraordinaire d'examens pour le certificat d'études a été décidée par le département de l'instruction publique. Le siège de ces examens sera au Locle le 22 octobre, à Neuchâtel le 23, et à la Chaux-de-Fonds les deux jours.

— Les conférences générales auront lieu à Neuchâtel les 7 et 8 novembre. Les instituteurs seuls sont tenus d'y assister, mais les institutrices peuvent y prendre part. — Les questions qui y seront discutées sont la lecture et la récitation dans les classes des degrés moyen et supérieur, et le rôle de l'école pour faire naître et développer le patriotisme. Ces deux questions, qui intéressent au plus haut degré le développement intellectuel et moral de la jeunesse, ont déjà fait l'objet de discussions animées dans les conférences de district.

E. C.

Valais. — Après quarante et un ans de bons et loyaux services, c'est le cas de le dire, M. J. Julliard, instituteur primaire à Saint-Maurice, vient de prendre sa retraite. M. Julliard entretenait de bonnes relations avec ses collègues vaudois de la vallée du Rhône ; il a assisté à quelques-uns de nos congrès ; il prenait aux questions scolaires un très vif intérêt, et, malgré son âge avancé, il a conservé une ardeur au travail que bien des jeunes pourraient lui envier. — La commune de Saint-Maurice a tenu à témoigner à son vénérable instituteur qu'elle savait apprécier les services rendus : les autorités municipales ont proposé à l'assemblée primaire de commune de servir une pension viagère de 300 francs à M. Julliard ; la proposition a été acceptée à la quasi unanimité des électeurs. — Voilà une décision qui fait autant d'hon-

neur à ceux qui l'ont proposée et acceptée qu'à celui qui en est l'objet. — Notons que le Valais ne fait pas de pension de retraite à ses instituteurs âgés. Que M. Julliand reçoive ici les félicitations de ses collègues de la Suisse romande, et puisse-t-il jouir en paix et longtemps du repos qu'il a si bien mérité.

G. COLOMB, instituteur à Aigle.

France. — *De l'état actuel de l'instruction publique* (suite; v. n° 19). La construction et l'entretien des bâtiments d'école sont à la charge des communes; mais celles-ci auraient été dans l'impossibilité de faire face aux dépenses nécessaires si l'Etat ne leur était venu en aide en créant par la loi du 3 juillet 1880 la « caisse des lycées nationaux, collèges communaux et écoles primaires ». En six ans cette caisse dépensa soit en constructions et restaurations de bâtiments, soit en prêts aux communes, la somme de 136 millions de francs. Il y avait 33,000 maisons d'école à construire ou à approprier; 27,000 sont achevées ayant coûté 563 millions, dont 220 à la charge de l'Etat.

Jusqu'à l'avènement de la république, il était facultatif pour les départements d'entretenir une école normale. La loi du 3 août 1879 leur en fait une obligation en ces termes: « Tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices, suffisantes pour assurer le recrutement de ses instituteurs communaux et de ses institutrices communales. Ces établissements devront être installés dans le laps de quatre ans, à partir de la promulgation de la présente loi. L'installation première et l'entretien annuel des écoles normales primaires sont des dépenses obligatoires pour les départements. » — A ce moment, 79 départements avaient une école normale d'instituteurs, avec une population totale de 3500 élèves; mais 19 seulement avaient une école normale d'institutrices avec 600 élèves. Aujourd'hui tous possèdent l'école normale d'instituteurs et presque tous celle pour les institutrices. Ajoutons que les anciennes écoles ont reçu de nombreuses et importantes améliorations matérielles, et que les nouvelles ont été construites dans des conditions tout à fait favorables. En outre il existe pour les populations protestantes trois écoles dites *écoles modèles protestantes*, à Dieulefit (Drôme), Montbéliard (Doubs) et Mens (Isère). Elles forment des instituteurs, de même que l'école normale protestante libre de Courbevoie (Seine), dirigée après 1845 par M. Gauthey de Lausanne, tandis que le cours normal de Boissy-Saint-Léger (Seine) et celui de Valence (Drôme) préparent des institutrices.

A ces écoles normales qui s'ouvraient de toutes parts il fallait un personnel enseignant dont l'instruction et l'aptitude pédagogique fussent à la hauteur de la mission qui allait lui être confiée. Pour les écoles d'élèves-instituteurs, ce personnel existait déjà; il sort de la célèbre école normale supérieure, qui date de 1808, et dont M. Buisson dit qu'elle est le premier établissement d'enseignement supérieur qui soit en France, et un établissement qui ne ressemble à aucun autre. On s'y prépare aux examens de licence et d'agrégation; mais on y fait plus et mieux: on y cultive la science pour la science elle-même, on s'y exerce aux travaux personnels, aux recherches originales. Aussi l'Ecole normale donne non seulement des professeurs instruits, mais encore des savants et des esprits d'élite dans les sciences et les lettres. Rappelons qu'elle fut dirigée de 1871 à 1880 par un Suisse d'origine, M. Bersot, pédagogue et philosophe qui jouit d'une grande autorité et dont la mémoire est vénérée.

A côté de l'Ecole normale, un établissement qui commença par n'être que des cours préparatoires au professorat, et qui reçut à la fin de 1882 son organisation définitive, forme également des professeurs d'école normale; c'est l'*école normale supérieure pour l'enseignement primaire*, installée à St-Cloud dans les dépendances du château, et à laquelle fut annexée par la suite l'école spéciale du travail manuel.

Si le recrutement du personnel enseignant des écoles normales d'instituteurs était assuré, il n'en était pas de même pour les écoles normales d'institutrices; l'ancien personnel était insuffisant comme nombre et ses titres de capacité ne répondaient plus aux besoins nouveaux. De là la nécessité d'une *école normale supérieure d'institutrices*, qui fut créée en 1880 et installée à Fontenay-aux-Roses près Paris. Ce sont les services rendus par cette école qui décidèrent deux ans plus tard l'administration à lui donner un pendant en ouvrant pour les professeurs l'école de St-Cloud.

(A suivre.)

Ed. CLERC.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

(SUITE)

2^o Définition, interprétation, synonymes.

Traits de feu, indiquez d'autres expressions complétives de *trait*, au propre et au figuré, et donnez-en l'explication: (*Trait d'arc, d'arbalète, trait de lumière, trait de plume, trait d'union, trait de courage*); — *l'astre*, définition de ce mot synonyme? — *instant*, comparez avec *moment*. « Etymologiquement, l'instant est ce qui se tient sur nous, un point présent et très court dans la durée. Moment signifie mouvement; appliqué au temps, c'est la durée d'un petit mouvement. Dans l'usage, moment est plus indéterminé; il comporte un intervalle plus long ou moins précisément limité que l'instant. » *Littre*. — *Aussitôt*, indiquez un synonyme. — *Prendre (une vigueur nouvelle)*, expression figurée; indiquez-en de semblables: (des forces, du temps, de la marge, ses mesures, etc.); — *réseau de rosée*, interprétez cette expression; — *réfléchit*, synonyme? — *de concert*, synonyme? — *moment*, pourquoi moment au lieu d'instant? (voir plus haut); — *langueur*, définition? — *impression*, expliquer le mot par son étymologie; — *enchantement*, synonyme?

3^o Reproduction orale ou écrite du morceau, d'après le résumé suivant:

Signes précurseurs de l'astre du jour. — Son apparition. — Ses effets sur la nature, les oiseaux, l'homme.

4^o Remarques sur le style et le fond du morceau.

Cette description du lever du soleil est admirable. Le style en est simple, mais les termes sont choisis avec beaucoup d'art; remarquez: *les traits de feu*, que le soleil lance au-devant de lui et les expressions: *incendie, tout en flammes, éclat, point brillant, éclair*, qui peignent l'apparition de l'astre-roi: l'image de cet imposant phénomène est aussi belle que fidèle. Arrêtons-nous sur cette description de la verdure:

Le jour naissant qui l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent couverte d'un brillant réseau de rosée qui réfléchit à l'œil la lumière et les couleurs.

Ce tableau est d'un maître dans l'art d'écrire. Le soleil n'est-il pas en effet le révélateur et le décorateur de la nature? Il en est aussi et surtout le promoteur et le fécondateur; notre auteur l'appelle le *père de la vie* (matérielle; s'entend) en réservant toutefois qu'il n'est qu'un instrument de l'Auteur de toutes choses. C'est sans doute pour cette raison que l'auteur du manuel de lecture a mis la minuscule

En terminant, observez et justifiez la gradation des épithètes « grand, beau, délicieux », appliquées à ce spectacle.

Vennes sur Lausanne.

U. BRIOD.

GÉOGRAPHIE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Du globe en général (suite).

Passage du plan à la carte. Quand de très fortes réductions sont employées, on ne peut plus donner que les traits les plus importants d'un pays. Les bâtiments isolés et les petites routes disparaissent; des figures irrégulières indiquent l'emplacement occupé par les localités.

La carte. Une carte est un dessin qui représente sur une surface plane une plus ou moins grande partie de la surface terrestre ou cette surface entière. Difficulté de représenter la forme sphérique de la terre, ce qui fait que surtout pour de grandes étendues aucune carte n'est parfaitement exacte. On commence une carte par le réseau des degrés : ordinairement on trace les méridiens de haut en bas et les parallèles de gauche à droite, de sorte que la partie supérieure de la carte est le nord, la gauche, l'ouest, etc. On doit effectivement se représenter la carte posée sur le plancher et n'employer les expressions *haut* qu'en parlant des montagnes et des sources des fleuves, et *bas* en parlant des plaines, embouchures des fleuves et de la mer.

DEGRÉ MOYEN

Suisse.

Valais, Tessin, Grisons. Partie politique. Localités : Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Louèche, Brigue. — Airolo, Biasca, *Bellinzzone*, Locarno, Lugano, Mendrisio. — Disentis, Ilanz, *Coire*, Thusis, Splügen, Misocco, St-Moritz, Davos. Voies ferrées dans le Valais et le Tessin; routes : Simplon, Gothard, Bernardin, Splügen.

Population et religion. Langue. Valais : *français* dans le bas et *allemand* dans le haut Valais. Tessin : *italien*. Grisons : *romanche* dans les vallées de l'ouest, du centre et l'Engadine; *allemand* au nord-est; *italien* dans toutes les vallées du versant méridional.

Lecture : Lanier, la Haute-Engadine.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Suisse.

Cantons (suite). *Berne* (Oberland et Mittelland). Partie physique. Revision et complément. Alpes bernoises proprement dites. Sommités : Oldenhorn, Wildhorn, Altels, Blümlisalp et celles déjà indiquées (degré moyen) du grand massif; chaînons qui séparent les vallées avec le Niesen, Schilthorn, Faulhorn. Alpes du Simmenthal (Stockhorn) et Alpes de Brienz. Passages : Sanetsch, Rawyl, Gemmi, Grimsel, Grande et Petite Scheidegg. Sur le plateau : Belp, Gurten, Bantiger, Napf.

Productions. Bestiaux du Simmenthal et de l'Emmenthal; céréales et arbres fruitiers sur le plateau; pâturages; — eaux minérales (Weissenburg, Heustrich, Gurnigel); molasse; tourbe (Seeland). Les habitants s'occupent essentiellement de l'agriculture, de l'élevé du bétail et de la fabrication du fromage.

Localités. — Détails sur Meyringen, Brienz, Interlaken, Thoune, Berne, Berthoud (Burgdorf). Laupen, Neuenegg. Voies ferrées : Fribourg, Berne, Berthoud, Herzogenbuchsee, Olten; Neuveville, Bienne, Lyss, Berne, Langnau, Lucerne; Bâle, Delémont, Sonceboz, Bienne, avec embranchements de Delémont à Porrentruy, Delle, de Tavannes à Tramelan et de Sonceboz à la Chaux-de-Fonds; Morat, Lyss. Soleure, Olten; Bienne, Soleure, Herzogenbuchsee; Soleure, Berthoud, Langnau; Berne, Thoune, Interlaken. Böningen.

Population *protestante* parlant l'*allemand*.

Eugène BERGER.